

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-troisième série de réunions
Genève, 14 – 22 juillet 2022

LISTE DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" à sa trente-quatrième session (27 juin – 1^{er} juillet 2022) (document WO/PBC/34/16).

2. *Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées*

i) à prendre note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (document A/63/7) et

ii) à approuver les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu'elles figurent dans le même document.

[Le document WO/PBC/34/16 suit]

Comité du programme et budget

Trente-quatrième session
Genève, 27 juin – 1^{er} juillet 2022

LISTE DES DÉCISIONS

Document établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

Le Comité du programme et du budget (PBC) a élu, pour ses sessions à tenir en 2022 et 2023 : M. l'Ambassadeur Indra Mani PANDEY (Inde) président du PBC en 2022, et M. José Antonio Gil CELEDONIO (Espagne) et Mme María José LAMUS BECERRA (Colombie) vice-présidents du PBC pour la même période; M. Jose Antonio Gil Celedonio (Espagne) président du PBC en 2023, et Mme María José LAMUS BECERRA (Colombie) vice-présidente pour la même période.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/34/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/34/1).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

document WO/PBC/34/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (WO/PBC/34/2).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU JURY DE SÉLECTION DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE

document WO/PBC/34/3.

Le Comité du programme et budget (PBC) a approuvé les recommandations du jury de sélection concernant la sélection de cinq nouveaux membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, qui figurent au paragraphe 33 du rapport du jury de sélection (document WO/PBC/34/3).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

document WO/PBC/34/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document WO/PBC/34/4).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

document WO/PBC/34/5.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/34/5).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

document WO/PBC/34/6.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/34/6),*
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :*
 - *JIU/REP/2021/6 (recommandations n^{os} 1, 2, 3, 5 et 6);*
 - *JIU/REP/2021/5 (recommandations n^{os} 1 et 2);*
 - *JIU/REP/2021/2 (recommandation n^o 3);*
 - *JIU/REP/2020/8 (recommandations n^{os} 4 et 7);*
 - *JIU/REP/2020/6 (recommandations n^{os} 1, 2, 3, 5 et 6);*
 - *JIU/REP/2020/5 (recommandations n^{os} 1, 2 et 3);*

- JIU/REP/2020/1 (recommandation n° 3);
- JIU/REP/2019/9 (recommandation n° 1);
- JIU/REP/2018/6 (recommandations n^{os} 5 et 8);
- JIU/REP/2017/3 (recommandation n° 2);
- JIU/REP/2016/9 (recommandations n^{os} 2, 3 et 5) comme indiqué dans le présent rapport et

iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2020-2021

document WO/PBC/34/7.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 (document WO/PBC/34/7) et le rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 établi par la Division de la supervision interne (document WO/PBC/34/8), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI de prendre note, chacune pour ce qui la concerne, de la performance financière et programmatique positive de l'Organisation en vue de l'obtention des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2020-2021.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2020-2021 ÉTABLI PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

document WO/PBC/34/8.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020-2021 établi par la DSI (document WO/PBC/34/8).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2021; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 31 MAI 2022

- a) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2021

document WO/PBC/34/9.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le document intitulé "Rapport financier annuel et états financiers pour 2021" (document WO/PBC/34/9).

- b) MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS

- c) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 31 MAI 2022

document WO/PBC/34/10.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'"État de paiement des contributions au 31 mai 2022" (document WO/PBC/34/10).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

document WO/PBC/34/INF/1.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET SUPPLÉMENTAIRE RELEVANT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT

document WO/PBC/34/11.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement à imputer aux réserves de l'OMPI du projet supplémentaire relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, pour un montant total de 9,945 millions de francs suisses.

Au cours de la mise en œuvre du projet relatif à la phase hybride de la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, l'OMPI continuera de mettre à jour et d'optimiser en temps utile ses technologies relatives à la sécurité des données, notamment en réponse à toute préoccupation soulevée à cet égard, en particulier par les utilisateurs du PCT, et fera rapport aux États membres chaque année dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI, y compris sur tout audit réalisé à ce sujet.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION DU RÈGLEMENT FINANCIER ET DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER

document WO/PBC/34/12.

Le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier, telles qu'elles figurent dans l'annexe du document WO/PBC/34/12 révisée par le PBC comme suit :*
 - 1. article 2.16 proposé : "L'intervention des États membres dans l'élaboration du programme de travail et budget proposé pour l'exercice budgétaire suivant est conforme au mécanisme adopté par les États membres";*
 - 2. article 2.20 proposé : "Le Directeur général soumet le programme de travail et budget proposé pour l'exercice budgétaire à venir au Comité du programme et budget pour discussion, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications, dans un délai raisonnable pour examen par le PBC";*
 - 3. article 4.4 proposé : "Le Directeur général établit un rapport sur l'exécution des résultats escomptés et la performance financière compte tenu du programme de travail et budget, conformément au mécanisme adopté par les États membres".*

Après la première année de l'exercice biennal, les rapports font état des progrès accomplis dans l'exécution des résultats escomptés et l'utilisation du budget.

Après la deuxième année de l'exercice biennal, les rapports font état de l'exécution des résultats escomptés et comprennent des informations financières selon la même convention comptable que le budget approuvé :

- a) *recettes effectives pour l'exercice budgétaire;*
- b) *budget approuvé, budget après virements conformément à l'article 3.4 et dépenses effectives pour l'Organisation et les unions :*
 - i. *est considérée comme une "dépense directe" d'une union donnée, toute dépense faite pour le compte exclusif de cette union;*
 - ii. *toute dépense qui ne peut être attribuée aux unions, notamment les coûts relatifs à l'administration et à la gestion, est considérée comme une "dépense indirecte" de cette union;*
- c) *changements découlant des ajustements au titre de la clause de flexibilité selon l'article 3.5;*
- d) *les rapports établissent une distinction précise entre dépenses directes et indirectes.*

Le Directeur général fournit également tous autres renseignements jugés appropriés.

- ii) *a pris note des modifications apportées au règlement d'exécution du Règlement financier telles qu'elles figurent dans l'annexe du document WO/PBC/34/12 modifiée comme suit :*
 - *règle 103.8.a) proposée : Le Directeur général nomme un haut fonctionnaire chargé des achats auquel il délègue la responsabilité de toutes les opérations d'achat menées par l'OMPI et de l'application du cadre réglementaire régissant les fonctions d'achat de l'Organisation et auquel il confie le pouvoir de décision en la matière, compte tenu des dispositions des règles 103.3, 103.4, 103.5 et 105.2 sur les engagements et les obligations;*
 - *règle 103.12 proposée : Tous les fonctionnaires participant à une opération d'achat doivent observer le Statut et Règlement du personnel ainsi que les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, et toute autre obligation. En particulier, ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes, respecter la confidentialité (sans préjudice de l'obligation des membres du personnel de faire état des cas de gaspillage, de fraude ou d'abus) et l'intégrité de la procédure d'achat et divulguer tout conflit d'intérêts éventuel susceptible de survenir dans l'exercice de leurs fonctions. Le non-respect de cette exigence peut donner lieu aux mesures disciplinaires prévues ou à d'autres mesures civiles ou pénales appropriées;*
- iii) *a prié le Secrétariat d'actualiser le nouveau mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget (document WO/PBC/10/2) afin de tenir compte de la pratique actuelle et de la version révisée du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier pour examen à la trente-cinquième session du PBC;*
- iv) *est convenu d'examiner la notion de viabilité visée à l'article 3.8 après que le Directeur général aura présenté un rapport d'évaluation exhaustif sur cette question à la trente-cinquième session du PBC.*

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATION DE L'OMPI RELATIVE AU RISQUE ACCEPTÉ

document WO/PBC/34/13.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la déclaration de l'Organisation relative au risque accepté, alignée sur les résultats escomptés dans le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, qui figure dans l'annexe du document WO/PBC/34/13.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES PRESTATIONS À LONG TERME DUES AU PERSONNEL DE L'OMPI

document WO/PBC/34/14.

Le Comité du programme et budget (PBC) recommande aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, i) d'approuver la proposition de financement des prestations à long terme dues au personnel présentée dans le document WO/PBC/34/14, à savoir une charge annuelle de 10% maximum des dépenses de personnel à compter de l'exercice biennal 2024-2025; ii) de prendre note des risques et des avantages liés à la désignation officielle des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans le plan d'actifs et de demander au Secrétariat de réaliser une étude plus exhaustive sur la manière dont une entité distincte pourrait être créée afin de désigner officiellement les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans le plan d'actifs et de présenter les résultats à la trente-cinquième session du PBC; et iii) de prendre note des efforts déployés actuellement par le Comité de gestion des assurances collectives du personnel de l'OMPI pour limiter l'augmentation des dépenses médicales effectives et, en conséquence, la croissance des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF À L'ÉVALUATION DES BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI EN 2021

documents A/55/INF/11, WO/PBC/31/3 et WO/PBC/34/15.

Le Comité du programme et budget (PBC) :

- *a examiné en détail l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 (document WO/PBC/34/15). Les modifications qu'il est proposé d'y apporter figurent dans le document faisant l'objet de l'annexe de la présente décision;*
- *a décidé de poursuivre à sa trente-cinquième session l'examen de l'avant-projet de mandat et de ses annexes, qui font l'objet de l'annexe de la présente décision.*

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : MÉTHODE DE RÉPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre la discussion sur la méthode de répartition des recettes et du budget par union à la trente-cinquième session du PBC.

[L'annexe suit]

Comité du programme et budget

Trente-quatrième session
Genève, 27 juin – 1^{er} juillet 2022

AVANT-PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

établi par le Secrétariat

[1. À la trente-troisième session du PBC tenue en septembre 2021, le Comité du programme et budget a prié le Secrétariat de l'OMPI d'établir un avant-projet du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, sur la base des contributions des États membres, six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC. Ces contributions sont reproduites entre crochets dans le présent document.

A. Contexte [“et objectif” – ~~Pakistan, à supprimer;~~ EAU pas d'accord]

2. L'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être entreprise en réponse aux décisions des États membres de l'OMPI, en tenant compte notamment de ce qui suit :

La décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session (22^e session ordinaire) (5 – 14 octobre 2015) de procéder à “une évaluation au cours de l'année 2021” en se reportant aux “Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI”, dont le paragraphe 22 prévoit ce qui suit : “La taille et les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs sont évalués tous les cinq ans par le PBC, qui pourra demander l'assistance des vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou d'évaluateurs externes indépendants, compte dûment tenu des mandats et des fonctions distincts de chaque bureau extérieur. Le mandat de cette évaluation sera décidé par le PBC”¹.

¹ A/55/INF/11.

3. À sa cinquante et unième session (24^e session ordinaire) (30 septembre – 9 octobre 2019), l'Assemblée générale de l'OMPI a en outre décidé de procéder en 2021 à une évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, le mandat de cette évaluation devant être décidé par le Comité du programme et budget de l'OMPI à sa trente et unième session en 2020. L'Assemblée générale a en outre décidé² :

“en attendant les résultats de l'évaluation en 2021, de reporter l'examen de la candidature des 10 États membres d'accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019”.

“d'examiner la possibilité d'ouvrir, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris en Colombie, parmi ces 10 candidatures”.

4. Notant que le Comité du programme et budget n'a pas été en mesure d'examiner le mandat à sa trente et unième session en raison de la pandémie de COVID-19, il a décidé ce qui suit à sa trente-troisième session (13 – 17 septembre 2021)³ :

“Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de la mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et a prié le Secrétariat :

- d'élaborer un avant-projet de mandat compte tenu des contributions susmentionnées des États membres et de toutes les observations qu'elles contiennent, ainsi que de tous les documents pertinents, y compris, mais pas exclusivement, les Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI (document A/55/INF/11) et le rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3); et*
- de présenter un avant-projet aux États membres six mois au moins avant la trente-quatrième session du PBC en vue de poursuivre l'examen et l'élaboration d'une communauté de vues concernant la teneur du mandat et de prendre une décision sur le mandat à la trente-quatrième session du PBC”.*

[“Objectif” – Pakistan]

5. Sur la base de ce qui précède et comme le prévoient les “Principes directeurs”, l'évaluation aura pour objet d'examiner la taille et les résultats du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, étant entendu que la décision relative à tout nouveau bureau extérieur de l'OMPI appartient aux États membres conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session et aux “Principes directeurs” qu'elle a approuvés.

Fédération de Russie : Comme il ressort du paragraphe 5, les résultats de l'évaluation devraient aider les États membres à prendre une décision sur les 10 demandes de nouveaux bureaux extérieurs en suspens. Nous pensons que les questions concernées ne correspondent pas à cet objectif. Les questions proposées

² A/59/13 ADD.4

³ WO/PBC/33/14

se concentrent sur l'analyse des indicateurs d'exécution individuels de chaque bureau plutôt que sur la stratégie d'amélioration du réseau.

États-Unis d'Amérique : L'évaluation porte, de manière exhaustive, sur la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et leur adhésion aux principes directeurs figurant dans la décision de l'Assemblée générale, ainsi que sur leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du PSMT de l'OMPI pertinent, au cours de la période allant de 2018 à 2022.

[VARIANTE DU PRESIDENT

5. “L'évaluation doit être réalisée” [“L'évaluation a pour objectif de réaliser” – États-Unis d'Amérique] de manière exhaustive [“en vue d'évaluer et de renforcer” – Algérie; Pakistan – pas d'accord], [compte tenu; Algérie – supprimer] la pertinence, l'efficacité, l'incidence, la viabilité et le rendement du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI [“et leur adhésion aux”; Algérie – “conformément aux”] principes directeurs, et [“et compte tenu” – Algérie] leur contribution à la réalisation du mandat, des objectifs stratégiques et du Plan d'action pour le développement de l'OMPI [“le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], des recommandations, à compter de 2015, ou de la date d'établissement des nouveaux bureaux extérieurs, le cas échéant, [jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI] [Russie – uniquement la date correspondant au PSMT pour la période 2016 – 2021] [“la date du début des opérations” – Algérie] y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation – États-Unis d'Amérique] [Canada – “jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”]

[“L'évaluation doit éclairer les délibérations des États membres relatives aux candidatures en suspens de 10 États membres souhaitant accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI” – Russie, à la fin]

[Le Pakistan, l'Iran n'appuient pas la variante du président pour le paragraphe 5]

6. Dans ce contexte, l'évaluation vise à :

- [Améliorer le rendement et l'efficacité des différents bureaux extérieurs ou du réseau de bureaux extérieurs en vue d'élaborer une stratégie claire pour soutenir le développement du réseau et de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, comme indiqué et recommandé par le vérificateur externe des comptes.]

[Russie – supprimer le premier point]

L'Algérie, au nom du groupe des pays africains, a proposé une variante pour le point ci-dessus :
[Améliorer le rendement et l'efficacité des différents bureaux extérieurs ou du réseau de bureaux extérieurs en vue d'élaborer une stratégie claire pour soutenir le développement du réseau ~~et de savoir s'il convient d'étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, comme indiqué et recommandé par le vérificateur externe des comptes.~~]

- [Mesurer les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, en concertation avec le pays hôte et les "différents" [Russie – supprimer] bureaux extérieurs tout au long du processus, en ce qui concerne leur impact, leur rendement et leur efficacité pour l'exécution du programme et budget. À ce titre, l'évaluation vise à aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leurs services et à recenser les meilleures pratiques des "différents" [Russie – supprimer] bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l'échelle du réseau dans son ensemble.]
- [Examiner la procédure et la faisabilité de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs.]

[Russie – supprimer le troisième point]

- [Fournir des informations essentielles dont l'OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l'avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu'elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l'évaluation de toute proposition future.]

Fédération de Russie : Le dernier point du paragraphe 6 recoupe thématiquement le premier et le troisième points. La formulation du dernier paragraphe, qui semble plus équilibrée, est préférable.

Pakistan : propose de déplacer le paragraphe 6 dans la section D.

Iran : propose de déplacer le paragraphe 6 dans la section D.

EAU : propose de supprimer les deux derniers points.

Inde : propose de supprimer les deux derniers points.

Colombie : propose de supprimer les deux derniers points.

[PROPOSITION DU PRESIDENT : DEPLACER DANS LA SECTION D]

[États-Unis d'Amérique – n'est pas en mesure d'accepter le paragraphe 6 sous sa forme actuelle]

B. Objet

7. Les bureaux extérieurs de l'OMPI sont les branches élargies de l'Organisation sur le terrain. Selon leur compréhension détaillée de leurs domaines de responsabilité, ces bureaux regroupent ce que l'OMPI peut proposer, travaillant en étroite collaboration avec le siège de

l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain⁴.

Russie – propose de conserver le paragraphe ci-dessus

Les États-Unis d'Amérique ont proposé le libellé suivant pour le paragraphe ci-dessus : Les bureaux extérieurs de l'OMPI font partie de l'Organisation sur le terrain [Nigéria – maintenir la première phrase initiale]. Sur la base de leurs résultats escomptés et de leurs indicateurs d'exécution clés ainsi que de leurs domaines de responsabilité, les bureaux ["doivent contribuer" – Pakistan] contribuent à la réalisation des buts et objectifs de l'OMPI, travaillant en étroite collaboration [Pakistan – ajouter "en" avant "travaillant en étroite collaboration"] avec le siège de l'OMPI et mettant l'assistance, les services et les outils de l'Organisation en adéquation avec les besoins et priorités en constante évolution sur le terrain.

Algérie – pas d'accord avec les termes insérés dans le texte ci-dessus par le Pakistan

[PROPOSITION DU PRESIDENT : aller de l'avant avec la proposition des États-Unis d'Amérique si aucune objection n'est soulevée]

8. Cette évaluation portera sur les sept bureaux qui composent le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Ces bureaux sont :

- Bureau de l'OMPI en Algérie
- Bureau de l'OMPI au Brésil
- Bureau de l'OMPI en Chine
- Bureau de l'OMPI au Japon
- Bureau de l'OMPI au Nigéria
- Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie
- Bureau de l'OMPI à Singapour

C. Portée

9. L'évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'OMPI. [L'évaluation sera axée sur les activités ["du réseau" – Russie] des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre au cours des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ["de l'exercice biennal" – Russie], en tenant compte de la présence des bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie actuelle de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes. Pour une compréhension plus complète des résultats et de l'impact des bureaux extérieurs, l'évaluation peut envisager la possibilité d'examiner les activités des bureaux extérieurs sur une période plus longue, à savoir cinq ans (le cas échéant).]

Pakistan : Nouveau libellé proposé pour le paragraphe 9 : [L'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre après l'adoption des principes directeurs en 2015 et, en cas d'ouverture de deux nouveaux bureaux dans la région Afrique, à partir de la date de leur création, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes.

L'Algérie, au nom du groupe des pays africains, a proposé un nouveau libellé pour le paragraphe 9 : L'évaluateur doit passer en revue les activités des bureaux extérieurs et la manière dont elles contribuent aux objectifs de l'OMPI. [L'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI mises en œuvre pendant une période, de 5 ans, le cas échéant, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de

⁴ Programme de travail et budget de l'OMPI pour 2022-2023, page 39 de la version anglaise.

l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes.]

États-Unis d'Amérique : l'examen doit inclure 2022 ou les données les plus récentes disponibles au moment de l'examen

Russie : examen portant sur l'ensemble de la période calendaire, à l'exclusion de 2022

[VARIANTE DU PRESIDENT : L'évaluation sera axée sur les activités des bureaux extérieurs de l'OMPI, en tenant compte de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des bureaux extérieurs et de [Slovaquie – “de la présence de bureaux extérieurs ouverts récemment et de la situation particulière des bureaux extérieurs et de leurs pays hôtes, y compris l'impact de la pandémie de Covid-19”; États-Unis d'Amérique – OK] leurs pays hôtes [“, ainsi qu'en tenant dûment compte de la durée de fonctionnement des bureaux extérieurs, des différents niveaux de développement de leurs pays d'accueil respectifs et des types de services qu'ils fournissent” – Brésil]. La période d'évaluation [Russie – “correspondra au PSMT pour 2016 – 2021”] sera à partir de 2015, ou la date d'ouverture [“date du début des opérations” – Algérie] dans le cas de nouveaux bureaux extérieurs, [“jusqu'à l'année” – crochets requis par les États-Unis d'Amérique] pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles à l'OMPI.] [Singapour – “L'évaluation devrait aider les bureaux extérieurs à améliorer leurs opérations et leur prestation de services, et à recenser les meilleures pratiques des différents bureaux extérieurs en vue de leur adoption éventuelle à l'échelle du réseau dans son ensemble.”; États-Unis d'Amérique – OK] [États-Unis d'Amérique – “y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation”.] [Canada – “jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”; Afrique du Sud, Inde, Algérie, Iran – réserves.]

D. Objectifs

10. Conformément à la finalité de l'évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l'évaluation seront les suivants :

Proposition du Pakistan tendant à déplacer les points figurant précédemment au paragraphe 6 :

- Évaluer si les bureaux extérieurs sont essentiels au bon fonctionnement de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et à l'accomplissement de son mandat et de ses objectifs fondamentaux et s'ils apportent clairement une valeur ajoutée, et contribuent l'exécution rationnelle et efficace des programmes de l'Organisation.

Algérie : pas d'accord avec le terme “si” – n'appuie pas

Inde : d'accord avec l'Algérie

Russie : d'accord avec l'Algérie

- Procéder à une évaluation empirique et objective du rapport coût-efficacité du maintien des bureaux extérieurs par rapport à la réalisation d'objectifs similaires par d'autres moyens.

Inde : pas d'accord avec "maintien" – OK pour le reste

- [Examiner le processus et la faisabilité de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, y compris les incidences budgétaires de l'établissement des bureaux extérieurs pour l'Organisation, les gains d'efficacité possibles ainsi que la procédure de demande d'accueil de nouveaux bureaux extérieurs, conformément au paragraphe 2.11 du rapport du vérificateur externe des comptes figurant dans le document WO/PBC/31/3.
- [Fournir des informations essentielles dont l'OMPI pourrait faire usage pour élaborer une stratégie cohérente pour l'avenir du réseau des bureaux extérieurs et une base solide pour fonder les décisions futures. En élaborant cette stratégie, il importe de veiller à ce qu'elle inclue un cadre permettant au Secrétariat de mieux soutenir la prise de décisions des États membres et l'évaluation de toute proposition future.]

EAU : supprimer les deux points ci-dessus

Pakistan : souhaite maintenir les deux points ci-dessus

États-Unis d'Amérique : questions essentielles à prendre en considération.

- 1) Pertinence. Dans quelle mesure chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés.
- 2) Incidence. Quelle est l'incidence effective et escomptée de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT.
- 3) Efficacité. Dans quelle mesure les activités de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 4) Efficience. Dans quelle mesure chaque bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficience en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 5) Viabilité. Dans quelle mesure les résultats de chaque bureau extérieur et du réseau dans son ensemble sont-ils viables à long terme. À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT, compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.

Algérie : d'accord avec la proposition des États-Unis d'Amérique

EAU : appuie la proposition des États-Unis d'Amérique

- [Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent.]

L'Algérie, au nom du groupe des pays africains, a proposé un nouveau libellé pour le point ci-dessus : [Examiner et évaluer les résultats, l'efficacité et le rendement des bureaux extérieurs. L'évaluation doit reposer sur des indicateurs de performance relatifs aux bureaux extérieurs tels qu'ils sont définis dans le programme et budget de l'OMPI, en tenant dûment compte de l'ancienneté des bureaux extérieurs, des différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et des types de services qu'ils fournissent ainsi que du caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.]

- [Établir un outil d'évaluation impartial, uniforme et transparent permettant de fournir aux États membres une évaluation vérifiable, efficace et informative.]
- [Évaluer si l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, et si elle contribue à la réalisation des objectifs stratégiques.]

L'Algérie, au nom du groupe des pays africains, a proposé un nouveau libellé pour le point ci-dessus : [Évaluer si dans quelle mesure l'action du réseau de bureaux extérieurs respecte les priorités énoncées dans les "Principes directeurs" et le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021, ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs stratégiques, y compris le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les objectifs de développement durable.]

- [Donner un aperçu des circonstances particulières et des contextes locaux qui influencent les priorités d'action des bureaux extérieurs, ainsi qu'une vue des perspectives de développement du réseau de bureaux extérieurs.]

Fédération de Russie : Le deuxième objectif indiqué au paragraphe 10 suppose l'élaboration d'un instrument de contrôle. Le sens semble peu clair. S'agit-il d'une méthodologie universelle ou d'un instrument destiné uniquement à cette évaluation particulière?

Russie – "Les bureaux extérieurs ne relèvent pas des devoirs et des responsabilités des autorités nationales chargées de la propriété intellectuelle, comme indiqué au paragraphe 9 des Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI."

[VARIANTE DU PRESIDENT :

10. Conformément à la finalité de l'évaluation et à la portée susmentionnée, les objectifs de l'évaluation seront les suivants :

- 1) Pertinence. Dans quelle mesure [chaque] [Russie – remplacer "réseau"] bureau extérieur de l'OMPI ainsi que le résultat de leurs activités répondent aux besoins des États membres, des parties prenantes et des autres bénéficiaires visés [" , compte dûment tenu des mandats et des fonctions distincts de chaque bureau extérieur" – Algérie].**

- 2) **Incidence.** Quelle est l'incidence effective et escomptée [de chaque bureau extérieur de l'OMPI ainsi que] [Demande d'exclusion par la Russie] ainsi que du réseau de bureaux extérieurs dans la mise en œuvre ou la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], **du Plan d'action pour le développement et des objectifs de développement durable.**
- 3) **Efficacité.** Dans quelle mesure les activités de [chaque bureau extérieur et] [Demande d'exclusion par la Russie] du réseau dans son ensemble sont-elles efficaces pour la mise en œuvre ou la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”] [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie], **compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil et en prenant dûment en considération l'ancienneté des bureaux extérieurs, les différences de niveaux de développement de leurs pays hôtes respectifs et les types de services qu'ils fournissent ainsi que le caractère suffisant des ressources allouées à la réalisation des priorités de l'OMPI.**
- 4) **Efficience.** Dans quelle mesure [chaque] [Russie – remplacer “réseau”] bureau extérieur a-t-il fait preuve d'efficience en matière d'utilisation des ressources humaines et financières dans le cadre de ses activités relatives à la mise en œuvre ou à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.
- 5) **Viabilité.** Dans quelle mesure les résultats de [chaque bureau extérieur] [Demande d'exclusion par la Russie] “et du réseau dans son ensemble” [Algérie – supprimer] sont-ils viables à long terme [“compte dûment tenu des objectifs stratégiques de l'OMPI et des besoins en constante évolution des pays hôtes” – Algérie – reste à supprimer]. **À cette fin, l'évaluation doit également recenser les meilleures pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre ou de la contribution à la réalisation du mandat et des objectifs stratégiques de l'OMPI, et du PSMT [Russie – ajouter “2016 – 2021”], [“Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant” – Russie] et compte tenu des besoins du pays ou de la région d'accueil.**
- 6) **Divers.** Tout autre problème mis en évidence dans les rapports de supervision ou d'audit de l'OMPI sur les bureaux extérieurs, pendant la période allant de 2015 [Canada – remplacer la suite par – “jusqu'au lancement de l'évaluation initiale, puis tous les cinq ans par la suite”] jusqu'à l'année pour laquelle les données les plus récentes sont

disponibles à l'OMPI. [États-Unis d'Amérique – “y compris les données les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation.”] [Nigéria – supprimer le sixième point] [Russie – supprimer ce paragraphe]

Russie – Le mandat devrait être conforme aux Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris le paragraphe 22 “la taille et les performances de l'ensemble du réseau de bureau extérieurs devraient être évaluées tous les 5 ans par le PBC”.

Russie – réserves concernant l'efficacité, l'efficience, la viabilité – souhaite examiner la méthodologie

[Brésil – appuie la variante du président, mais les termes “le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT, son Plan d'action pour le développement et les objectifs de développement durables” doivent figurer du début à la fin.

[Pakistan – pas d'accord avec la variante du président, en particulier avec les termes “pertinence” et “efficacité”. Préoccupations quant à la signification du terme “viabilité”.]

11. En application des “normes et règles d'évaluation” (2016) du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, une liste non exhaustive de questions d'évaluation possibles figure à l'annexe I.

E. Méthodologie

12. Afin de répondre aux questions d'évaluation contenues dans l'annexe I, la méthodologie de l'évaluation devrait suivre les principes suivants :

- [L'évaluation sera conduite selon une approche à la fois rétrospective et prospective.]
- [L'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres communs homogènes et uniformes entre les bureaux extérieurs afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains : [L'évaluation doit mettre l'accent sur un ensemble d'indicateurs et de paramètres spécifiques qui soient conformes à la situation de chaque bureau extérieur afin de pouvoir évaluer les résultats de chaque bureau extérieur.]

- [Les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : Les résultats doivent être évalués sur la base de tous les indicateurs d'exécution et objectifs visés pertinents, y compris en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes.]

- [L'évaluation doit tenir compte des différences de composition, de mandat, de contexte et de situation des bureaux extérieurs existants, ainsi que des caractéristiques et niveaux de développement des pays hôtes et des écosystèmes locaux de propriété intellectuelle.]

- [Des critères empiriques et objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Des critères objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.]

- [Les bureaux extérieurs doivent prendre part eux-mêmes à la procédure d'évaluation et fournir des réponses ou des observations concernant les critères utilisés pour réaliser les évaluations.] [L'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [L'évaluation doit inclure la participation active des bureaux extérieurs.]

- [Les pays hôtes et leurs bureaux extérieurs respectifs doivent être consultés en temps opportun et selon que de besoin.]
- [L'évaluation doit faire référence aux principes internationaux appropriés et les intégrer dans les évaluations et les audits.]
- [L'évaluation sera conduite conformément aux normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et au Code de conduite du GNUE applicables au sein du système des Nations Unies.]
- [Les bureaux extérieurs sont simplement des entités de l'OMPI et, à ce titre, ils doivent être évalués en fonction du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI.]

Fédération de Russie : Les considérations 8 et 9 du paragraphe 12 contiennent des dispositions similaires sur la mise en œuvre des normes internationales d'audit. Nous proposons de n'en conserver qu'une seule.

États-Unis d'Amérique : remplacement des paragraphes 12, 13 et 14.

L'équipe chargée de l'évaluation doit mener l'évaluation de manière rigoureuse (transparente, équitable, objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et efficace afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles.

La méthodologie de l'évaluation comprend au moins les éléments suivants :

- a) Analyse de la documentation relative aux activités de chaque bureau extérieur.
- b) Entretiens ou groupes de réflexion [avec les États membres] [Algérie – supprimer], le personnel de l'OMPI et les bénéficiaires. (Entretiens avec les pays hôtes et les différentes parties prenantes – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique. Brésil – appui; réintégration de la référence au "personnel de l'OMPI" – l'Algérie appuie le Brésil. Ouganda – "sur la base d'un ensemble de critères favorisant la transparence dans l'établissement des rapports concernant les sources de revenus et autres avantages pour les pays hôtes"). Algérie – remplacement de la phrase d'origine.
- c) Visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires.
- d) Enquêtes.

En outre, les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs ("~~conformément aux principes directeurs du GNUE ...~~" – Nigéria.

États-Unis d'Amérique : "conformément aux principes énoncés dans les documents du GNUE ..."), conformément aux normes et règles d'évaluation 2016 du GNUE, à la politique

d'évaluation de l'OMPI et au manuel d'évaluation de l'OMPI. Nigéria : préoccupations concernant cette phrase – supprimer.

Le Secrétariat de l'OMPI met à la disposition des évaluateurs tous les documents et informations pertinents concernant les activités de chaque bureau extérieur.

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR LES PARAGRAPHES 12 ET 13 :

12. L'évaluation doit être menée de manière [l'Iran ajoute "purement technique"] rigoureuse, transparente, équitable, objective et efficace, en utilisant des indicateurs objectifs [qui soient communs mais aussi spécifiques pour chaque bureau extérieur] [Fédération de Russie – supprimer ce texte], en tenant compte du retour d'information des utilisateurs et des parties prenantes, afin de fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles [, y compris sur la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs] [Pakistan – remplacer par "conformément aux buts et objectifs de l'évaluation"]. Les évaluateurs peuvent utiliser toute autre méthode appropriée nécessaire pour atteindre les objectifs conformément aux principes énoncés dans les documents pertinents du GNUE. La méthodologie de l'évaluation comprend au moins les éléments suivants [, sans s'y limiter,] [Fédération de Russie – supprimer ce texte] :

- a) Analyse de la documentation relative aux activités de [chaque] [Fédération de Russie – remplacer par "réseau"] bureau extérieur.**
- b) Entretiens ou [groupes de réflexion] [Fédération de Russie – supprimer] avec [les États membres] [Algérie – supprimer; Fédération de Russie – en faveur], les pays hôtes et les parties prenantes, le personnel de l'OMPI et les bénéficiaires.**
- c) Les visites de terrain selon que de besoin, compte tenu des contraintes budgétaires.**
- d) Enquêtes.]**

13. Sur la base des considérations susmentionnées, l'équipe d'évaluation entreprendra notamment les actions suivantes :

Nigéria : Une évaluation rigoureuse et efficace pour fournir aux États membres de l'OMPI des informations et des conclusions utiles.

- Une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : Une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment de tous les documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, y compris, mais sans s'y limiter, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : Une analyse des documents pertinents. Il s'agit notamment des documents pertinents relatifs aux activités des bureaux extérieurs, des assemblées de l'OMPI, du Comité du programme et budget de l'OMPI, du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) et du rapport du vérificateur externe des comptes. Cette analyse devrait également porter sur des documents supplémentaires tels que documents de projet ou rapports périodiques.

- L'analyse documentaire doit être complétée par des entretiens avec toutes les parties prenantes internes concernées, y compris les bureaux extérieurs.
- Des enquêtes et, le cas échéant, des entretiens doivent être menés auprès des parties prenantes externes concernées (aux niveaux régional et national, y compris les bénéficiaires des activités des bureaux extérieurs et les autorités du pays hôte).

Fédération de Russie : Le dernier point du paragraphe 13 concerne les enquêtes menées auprès des parties prenantes régionales. Selon ce que nous comprenons, le niveau régional ne semble concerner que le bureau de Singapour.

14. [Il conviendrait d'établir des critères empiriques et objectifs pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l'annexe II.

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : [Des critères objectifs doivent être établis pour mesurer la valeur ajoutée, le rendement et l'efficacité des bureaux extérieurs.] Une liste non exhaustive des critères possibles figure à l'annexe II.

Fédération de Russie : le paragraphe 14 fait double emploi avec la considération n° 5 du paragraphe 12.

[Suggestion du président : Demander aux délégations s'il est nécessaire de prévoir un paragraphe 14 distinct compte tenu de la proposition formulée par le président pour les paragraphes 12 et 13]

Pakistan – maintenir la référence aux annexes

F. Dispositif de gestion

15. L'évaluation sera effectuée par :

- [Une organisation ou une personne indépendante et neutre, compétente dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation.]

Le Pakistan et le groupe des pays africains proposent de supprimer le point ci-dessus.

- [Un organisme indépendant extérieur à l'OMPI afin de garantir la neutralité et l'objectivité de l'évaluation.]

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

- [La Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI)] [soutenue, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI et des évaluateurs externes indépendants.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains : propose un nouveau libellé pour le point ci-dessus : [La Division de la supervision interne de l'OMPI (DSI)] [soutenue, selon que de besoin, par de tierces parties telles que les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI, l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et des évaluateurs externes indépendants.]

Le Pakistan propose de supprimer le point ci-dessus.

Canada : supprimer les références à la DSI. Les États-Unis d'Amérique et le Chili ont exprimé leur accord.

- [Un évaluateur externe indépendant.] [À cet égard, il conviendrait de créer un comité comprenant [trois ou cinq] évaluateurs externes indépendants, éventuellement un membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et d'autres provenant d'institutions similaires.]

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

- [Les vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou des évaluateurs externes indépendants.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : évaluateurs externes indépendants.

Le groupe des pays africains propose de supprimer le point ci-dessus.

Fédération de Russie : paragraphe 15 – nous maintenons la position selon laquelle l'évaluation doit être menée par la Division de la supervision interne (DSI). Cela représente la solution la plus appropriée. La DSI est un organe de supervision indépendant, qui connaît la structure de l'OMPI, les priorités et le caractère particulier des activités de l'OMPI sur site, tant dans des circonstances normales que pendant la pandémie. Nous supposons que la DSI pourrait évaluer correctement les bureaux extérieurs.

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 15 à 18.

États-Unis d'Amérique : L'évaluation sera effectuée par une équipe d'évaluation externe. (Algérie – ceci devrait être entre parenthèses).

Le processus de sélection de l'équipe d'évaluation externe est mené conformément aux procédures établies par l'OMPI.

(L'évaluation doit être menée par la DSI, aidée d'une équipe chargée de l'évaluation. – Algérie)
(États-Unis d'Amérique – en désaccord)

L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour conduire l'évaluation complète des bureaux extérieurs de manière

crédible (transparente, équitable et objective – Algérie. Accord des États-Unis d'Amérique) et indépendante.

L'équipe doit bien connaître :

- a) le mandat de l'OMPI (Chili – “y compris le Plan d'action pour le développement”) (États-Unis d'Amérique – “qui figure dans la Convention instituant l'OMPI”)
- b) les objectifs stratégiques de l'OMPI
- c) le Plan stratégique à moyen terme
- d) (le Plan d'action de l'OMPI pour le développement – Algérie) (Accord des États-Unis d'Amérique) (Fédération de Russie – inclure le programme et le budget de l'OMPI pour l'exercice biennal correspondant) (Chili – le Plan d'action pour le développement fait déjà partie du mandat de l'OMPI) (États-Unis d'Amérique – “les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement” ou “le Plan d'action de l'OMPI pour le développement” sont acceptables)
- e) les principes directeurs
- f) et les autres documents pertinents

L'équipe doit donc comprendre un évaluateur principal professionnel et deux experts spécialisés dans la propriété intellectuelle. (Algérie – supprimer la référence à un professionnel et laisser cette tâche au Secrétariat de l'OMPI, conformément à la pratique).

L'équipe chargée de l'évaluation doit respecter les directives, normes et règles du GNUE pour les évaluations dans le système des Nations Unies, ainsi que la politique et le manuel d'évaluation de l'OMPI pour la conduite de l'évaluation.

Nigéria – soutenir les propositions formulées par l'Algérie sur ce qui précède.

16. [Le Secrétariat de l'OMPI devrait participer activement à la réalisation de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

Pakistan : nouveau libellé proposé pour le paragraphe ci-dessus : [Le Secrétariat de l'OMPI devrait collaborer activement avec l'équipe chargée de l'évaluation compte tenu de son expertise.]

17. [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.]

Algérie, au nom du groupe des pays africains : propose un nouveau libellé pour le point ci-dessus : [L'équipe chargée de l'évaluation doit posséder les compétences et les connaissances requises pour mener l'évaluation de manière crédible, objective, équitable, transparente et indépendante. Le directeur de la DSI dirigera cette équipe et sera chargé de la conduite de l'évaluation et de l'obtention des résultats escomptés conformément au mandat. Les spécialistes de programme travaillant dans le cadre des différents projets couverts par l'évaluation doivent être disponibles pour rencontrer (directement ou indirectement) l'équipe chargée de l'évaluation. Ils devront fournir des informations supplémentaires si nécessaire.]

Pakistan : propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHERS 15, 16 ET 17 :

15. L'évaluation sera effectuée ("sous la supervision directe de la DSI par une équipe chargée de l'évaluation qui sera désignée selon la pratique établie" Algérie – supprimer le reste. Ouganda – en faveur. Fédération de Russie – en faveur) (États-Unis d'Amérique – "en consultation avec la DSI") par un comité d'évaluation comprenant ("notamment", Slovaquie; Fédération de Russie – en désaccord) (3) (Slovaquie – supprimer) membres :

- **(le vérificateur externe des comptes)** [Fédération de Russie – supprimer, le rapport du vérificateur externe des comptes pour l'exercice 2020 WO/PBC/31/3] (Algérie – supprimer la référence au vérificateur externe des comptes)
- **(le président de l'OCIS)** [Fédération de Russie – supprimer, le mandat actuel de l'OCIS ne comprend pas ces fonctions]
- **le directeur de la DSI** [Fédération de Russie – la Division, pas le directeur]
- **(l'équipe chargée de l'évaluation indépendante – Slovaquie) (Fédération de Russie – en désaccord)**

États-Unis d'Amérique – ne peuvent accepter le texte proposé par le président. Souhaitent des évaluateurs externes. En consultation avec la DSI. Pakistan – en faveur. Canada – en faveur.

Iran – souhaite une évaluation par le GNUE.

Japon – le comité d'évaluation doit comprendre au moins un expert en propriété intellectuelle.

18. [L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget de la DSI.]

Pakistan : propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

[VARIANTE DU PRESIDENT :

14. L'évaluation sera réalisée dans le cadre du budget approuvé de l'OMPI pour l'exercice biennal en cours, en vue d'une action appropriée du comité.]

G. Résultats attendus et déroulement

19. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :

- Mandat final : à convenir par les États membres.
- Rapport initial : il doit comprendre notamment les éléments suivants : une grille d'évaluation sur la base des questions et des critères d'évaluation du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des parties prenantes pertinentes à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.
- Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse, de triangulation et de recoupement des données; à présenter aux États membres.

- Premier projet du rapport d'évaluation : mise en évidence des résultats, conclusions et recommandations stratégiques; à présenter aux États membres.
- Deuxième et dernière version du projet du rapport d'évaluation : incorporant les observations formulées dans le premier projet; à partager avec le Secrétariat de l'OMPI et à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI.

20. [Le Secrétariat de l'OMPI sera chargé de suivre la mise en œuvre des mesures de gestion et les échéances relatives aux recommandations issues de l'évaluation, le cas échéant en concertation avec le PBC.]

Le Pakistan propose de reformuler le paragraphe ci-dessus : [L'équipe chargée de l'évaluation externe présentera les résultats de l'évaluation au PBC en vue d'une action appropriée du comité.

Le groupe des pays africains propose de supprimer le paragraphe ci-dessus.

États-Unis d'Amérique : remplacer les paragraphes 19 et 20.

En examinant les questions clés, l'évaluation doit également proposer des améliorations possibles à chaque bureau extérieur dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins du pays/de la région hôte.

L'équipe chargée de l'évaluation établira d'abord un rapport initial, contenant une description de la méthode d'évaluation et de l'approche méthodologique; des modes de collecte et d'analyse des données; des principales parties prenantes à consulter; des critères d'évaluation de l'exécution du projet et du programme de travail relatif à l'évaluation.

L'équipe chargée de l'évaluation établira ensuite un premier projet de rapport d'évaluation contenant des observations préliminaires et des recommandations.

Le résultat final de l'évaluation sera un rapport concis, clairement organisé et d'une longueur raisonnable, composé d'un résumé, d'une introduction et d'une brève description des activités menée par chaque bureau extérieur pour mettre en œuvre/faire progresser le mandat de l'OMPI, les objectifs stratégiques de l'OMPI, le PSMT et les besoins des pays/régions, de la méthode d'évaluation utilisée, et des conclusions clairement structurées et fondées, ainsi que des recommandations.

Le chef de l'équipe chargée de l'évaluation devra présenter l'évaluation finale au Comité du programme et budget. (Algérie – "pour examen et suite à donner")

Fédération de Russie – en désaccord avec ce qui précède

[VARIANTE DU PRESIDENT POUR REMPLACER LES PARAGRAPHES 19 ET 20 :

15. Les éléments ci-après sont les résultats attendus de l'évaluation, dans l'ordre séquentiel :

- **Rapport initial : il doit comprendre (notamment les éléments suivants) (Fédération de Russie – supprimer) une grille d'évaluation sur la base (des questions et des critères**

d'évaluation) (Pakistan – supprimer) du mandat; une analyse des données disponibles; une analyse des (parties prenantes pertinentes) (Fédération de Russie – remplacer par “bénéficiaires pertinents”) à consulter au cours de la procédure d'évaluation; et des projets d'instrument pour la collecte et l'analyse des données.

- **Résultats et conclusions préliminaires : résultant d'un processus complet d'analyse (, de triangulation) (Fédération de Russie – en attente de précisions sémantiques) et de recoupement des données; à présenter (aux États membres) (Algérie, Fédération de Russie – remplacer par “au PBC”).**
- **Un rapport d'évaluation intermédiaire mettant en évidence les résultats, conclusions et recommandations stratégiques, à présenter (aux États membres) (Algérie – remplacer par “au PBC”).**
- **Le rapport d'évaluation final (incorporant les observations reçues sur le rapport d'évaluation intermédiaire) (États-Unis d'Amérique – supprimer; France – en faveur) à présenter au Comité du programme et budget de l'OMPI]. (“en vue d'une action appropriée du comité” – Pakistan)**

H. Calendrier

21. Certains États membres ont soumis des échéances détaillées pour le calendrier de l'évaluation, mais celles-ci ne sont plus à jour. Il est clair que le calendrier du processus d'évaluation sera déterminé par l'état d'avancement des négociations entre les États membres sur le mandat. Par conséquent, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir un calendrier pour l'évaluation. À cet égard, il convient de noter que la trente-quatrième session du Comité du programme et budget de l'OMPI se tiendra du 27 juin au 1^{er} juillet 2022. Il convient également de noter que, conformément à la politique linguistique de l'OMPI, les documents destinés au Comité du programme et budget devront être traduits dans les six langues du système des Nations Unies. En outre, en application de la procédure établie à l'OMPI, les documents devront être soumis au comité au moins deux mois à l'avance.

[VARIANTE DU PRÉSIDENT :

16. Le comité d'évaluation met à disposition son rapport d'évaluation intermédiaire entre les sessions et présente son rapport d'évaluation final (à la trente-cinquième session du) (président du PBC – supprimer) au PBC en vue pour examen et (en vue d'une action appropriée) (Algérie – remplacer par “suite à donner”) (du comité) (Ouganda – supprimer) (Fédération de Russie – “en vue d'une action appropriée du comité” à supprimer).]

[L'annexe I suit]

[Annexe I – Liste non exhaustive des questions d'évaluation possibles]

i) Extrait des “Principes directeurs”

- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI est-il viable?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI a-t-il une taille adéquate?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI apporte-t-il clairement une valeur ajoutée?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI contribue-t-il de manière efficace et optimale à l'exécution des programmes?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI fonctionne-t-il conformément à la grille de résultats de l'OMPI?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI fonctionne-t-il de manière coordonnée avec le siège de l'OMPI?
- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI permet-il d'avoir des résultats qu'on ne pourrait obtenir autrement, grâce à des opérations effectuées au siège de l'OMPI?

ii) Extrait du rapport du vérificateur externe des comptes

- Quelle est la contribution ou l'impact supplémentaire des bureaux extérieurs à la réalisation globale des objectifs?

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : Quelle est la contribution ou l'impact des bureaux extérieurs à la réalisation globale des objectifs?

- Suite à une évaluation des procédures, comment les bureaux extérieurs opèrent dans la pratique et collaborent avec les autres parties prenantes?
- Quels sont les coûts globaux consacrés au maintien des accords actuels et les avantages relatifs par rapport à d'autres moyens de parvenir à des résultats similaires?

Algérie, au nom du groupe des pays africains : nouveau libellé proposé pour le point ci-dessus : Quels sont les coûts globaux consacrés au maintien des accords actuels?

- Quels seraient les risques résultant du maintien ou de l'extension du réseau pour l'Organisation?

iii) Questions supplémentaires et complémentaires découlant des contributions des États membres

Compatibilité avec les “Principes directeurs”.

- Dans quelle mesure chaque bureau extérieur respecte-t-il les “Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI”?

Compatibilité avec la grille de résultats et contributions aux objectifs stratégiques

- Dans quelle mesure les activités des bureaux extérieurs sont-elles conformes au Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI?

- Comment les bureaux extérieurs ont-ils permis à l'OMPI d'étendre son champ d'action pour expliquer le potentiel de la propriété intellectuelle afin d'améliorer la vie de chacun, partout dans le monde?
- Comment les bureaux extérieurs ont-ils aidé les États membres à développer les écosystèmes de la propriété intellectuelle?
- Quels sont les principaux facteurs qui ont facilité ou entravé l'obtention des résultats attendus par les bureaux extérieurs?
- La grille de résultats des bureaux extérieurs – en tant que réseau et individuellement – est-elle adaptée et optimale? Favorise-t-elle la responsabilisation?

Considérations relatives à l'exécution du programme

- Les projets sont-ils mis en œuvre dans le cadre de programmes de travail annuels utilisant des outils de gestion de projet de bonne pratique (planification, conception, suivi et évaluation) et les grilles de résultats au niveau du projet sont-elles liées aux objectifs de l'Organisation et aux résultats attendus de manière adéquate?
- Des mécanismes adéquats de suivi et d'évaluation sont-ils mis en place pour garantir que : a) les informations sur les résultats obtenus sont collectées; b) les informations sur les progrès réalisés sont disponibles; c) des enseignements sont tirés en vue de la conception d'activités futures; et d) l'évaluation future de l'impact est facilitée?
- Quels sont les effets du passage au travail à distance induit par la pandémie de COVID-19 pour le fonctionnement des bureaux externes? Les plateformes en ligne développées pendant la pandémie peuvent-elles reprendre partiellement ou totalement le rôle des bureaux extérieurs existants ou futurs?

Appui aux services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI

- De quelle manière les bureaux extérieurs mènent-ils des initiatives en faveur des utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle, en particulier aux PME, aux start-up et aux jeunes, afin de renforcer l'innovation et la créativité?

Gestion et coordination interne

- Les rapports d'activité et les plans établis par les bureaux extérieurs sont-ils conformes aux programmes de travail convenus des bureaux extérieurs respectifs? Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer les rapports d'activité et les plans conçus par les bureaux extérieurs?
- Les opérations des bureaux extérieurs et la communication entre les bureaux et le siège sont-elles efficaces?
- Comment les bureaux extérieurs et les divisions régionales de l'OMPI négocient-ils leurs domaines d'intervention et leurs méthodes de travail, et leur collaboration et leur coopération sont-elles efficaces et fructueuses?
- La performance des bureaux extérieurs dépend-elle de la réalisation effective des processus administratifs clés gérés par le siège? Y a-t-il des obstacles?
- Comment le fonctionnement des bureaux extérieurs est-il coordonné au sein du Secrétariat et avec les États membres, y compris avec les pays hôtes? Les mécanismes de coordination existants facilitent-ils une exécution efficace et rationnelle conformément à la grille de résultats? Si ce n'est pas le cas, quelles mesures ou mécanismes doivent être mis en place pour améliorer la performance?

Participation des parties prenantes

- Comment les bureaux extérieurs fonctionnent-ils dans la pratique et travaillent-ils avec les parties prenantes nationales ou régionales?
- Quelle est l'évaluation par les parties prenantes de la contribution apportée par les bureaux extérieurs?

- Dans quelle mesure les activités et les résultats des bureaux extérieurs sont-ils alignés sur les besoins et les demandes des parties prenantes, des utilisateurs et des groupes cibles?

Budget et maîtrise des coûts

- Quelles mesures de rationalisation pourraient être introduites sans empêcher les bureaux extérieurs d'obtenir des résultats?
- Quels sont les critères de répartition du budget entre les différents bureaux extérieurs?
- Les ressources de personnel et autres ressources allouées aux bureaux extérieurs sont-elles suffisantes pour obtenir les résultats attendus?
- Quels sont les coûts et les avantages de l'exécution des activités soit par les bureaux extérieurs, soit par le siège de l'OMPI?

Considérations relatives au pays hôte

- Quel type d'appui chaque bureau extérieur reçoit-il de son pays hôte?

Couverture des bureaux extérieurs

- Quelles seraient les conséquences pour les bureaux extérieurs existants de mener des activités de programme approuvées par l'OMPI au sein d'un groupe de pays ou d'un groupe régional, comme convenu par les États membres concernés (sans préjudice de la portée géographique des bureaux extérieurs existants)?

Objectifs de développement durable de l'ONU

- Quelles activités les bureaux extérieurs mènent-ils pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable?

Fédération de Russie : L'annexe I contient des questions qui sont redondantes (par exemple, les questions 3 et 7 dans le premier bloc, la question 1 dans le second). Il est nécessaire d'éliminer les doublons.

La deuxième question du deuxième bloc nécessite également des précisions. "Suite à une évaluation des procédures, comment les bureaux extérieurs opèrent-ils dans la pratique et collaborent-ils avec les autres parties prenantes" – que cela signifie-t-il si l'évaluation n'a pas encore été réalisée?

La dernière question du bloc ii n'est pas claire non plus. Pourquoi les risques commerciaux doivent-ils être évalués si l'OMPI et ses bureaux extérieurs n'ont rien à voir avec la composante commerciale? Du fait les fonds concernés sont régulièrement inclus dans le programme et budget de l'Organisation adopté par tous les États membres.

On ne sait pas clairement pourquoi la question relative à la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) est incluse. Les bureaux extérieurs sont considérés comme des entités locales de l'OMPI, et le programme et budget de l'OMPI contient des liens entre chaque programme et les ODD.]

[L'annexe II suit]

[Annexe II – Liste non exhaustive des critères d'évaluation possibles]

i) Extrait des “Principes directeurs”

La nature et l'efficacité :

- de la collaboration avec le ou les offices nationaux de propriété intellectuelle du ou des pays hôte(s);
- de la promotion de l'utilisation efficace des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI;
- des activités visant à mieux faire connaître la propriété intellectuelle;
- de la prestation d'un service clientèle aux utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, y compris les traités et conventions administrés par l'OMPI;
- de la fourniture d'une assistance pour l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la promotion de la mise au point et du transfert de technologie;
- de la fourniture d'un appui politique et technique aux offices nationaux de propriété intellectuelle aux fins du renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle.

ii) Critères supplémentaires et complémentaires issus de la contribution des États membres et du rapport du vérificateur externe des comptes

Compatibilité avec la grille de résultats et contributions aux objectifs stratégiques

- Performance des différents bureaux extérieurs en ce qui concerne la réalisation des résultats escomptés dans le cadre des résultats de l'OMPI, comme indiqué dans les rapports de performance de l'OMPI.
- Pertinence des activités des bureaux extérieurs, y compris la fourniture d'informations, sur le renforcement du respect de la propriété intellectuelle.
- Analyse des activités des bureaux extérieurs visant à sensibiliser les PME et les start-up à l'importance du système de propriété intellectuelle.
- Analyse de la nature et de l'efficacité de la politique et du soutien technique fournis par les bureaux extérieurs aux offices de propriété intellectuelle.

Mise en œuvre du programme – considérations

- Une analyse comparative des plans de travail et des rapports de conformité respectifs de chaque bureau, mettant en évidence la gouvernance dans chaque bureau, la répartition des activités et toute caractéristique particulière de ces activités.
- Le pourcentage d'activités des bureaux extérieurs qui sont réalisées par le Secrétariat grâce à des activités en ligne ou en présentiel.

Soutien aux services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI

- Évaluation du retour d'information des utilisateurs des services des bureaux extérieurs.
- Volume des demandes pour les systèmes PCT, de La Haye et de Madrid provenant des divers domaines de responsabilité d'un bureau extérieur, au fil du temps.

Gestion et coordination interne

- L'adéquation des contrôles et des systèmes de gestion, des procédures et la fiabilité des informations en vue de la prise de décision et de la reddition de comptes.

Collaboration avec les parties prenantes

- Nombre d'échanges que les bureaux extérieurs ont notamment avec les PME et les start-up.

- Utilisation des bureaux extérieurs par les parties prenantes dans le domaine de responsabilité d'un bureau extérieur, y compris, le cas échéant, en dehors du pays hôte.
- Évaluation du retour d'information des parties prenantes des bureaux extérieurs.

Budget et maîtrise des coûts

- Budget alloué aux bureaux extérieurs et dépenses effectuées depuis leur création.

Considérations relatives au pays hôte

- Contributions fournies aux bureaux extérieurs par les pays hôtes.
- Une analyse détaillée des coûts pour chaque bureau et une ventilation des sommes versées par le pays hôte, ce qui permettrait de comparer les deux.

Fédération de Russie : Certaines dispositions de l'annexe 2 font également double emploi.

Le sous-paragraphe ii contient une question sur le pourcentage de projets impliquant des bureaux extérieurs et le siège. Comment ce pourcentage peut-il être correctement calculé si le projet est mis en œuvre en collaboration (par exemple, si l'orateur est un membre du personnel du siège, mais que c'est le bureau extérieur qui a fourni le public cible et assuré la promotion de l'événement auprès des parties prenantes)?

La question sur le volume des demandes internationales "provenant des divers domaines de responsabilité d'un bureau extérieur" n'est pas claire. Comment pouvons-nous identifier dans les statistiques générales les demandes ayant été déposées dans le cadre des activités du bureau extérieur? Que se passe-t-il si un déposant contacte un bureau extérieur après le dépôt d'une demande pour poser des questions sur la procédure d'examen? Cette question nous semble inadaptée et nous proposons de la supprimer.]

[Fin de l'annexe II et du document]